

**Extrait du Dictionnaire
GEOGRAPHIQUE,
HISTORIQUE et STATISTIQUE
Des communes de la Franche-Comté
DE A. ROUSSET
Tome III (1854)**

Dulcia, Dulceium, Doucey, Doucye, Doulçon, Doulcier

Village de l'arrondissement de Lons le Saunier, canton de Clairvaux ; distribution de poste de perception ; succursale composée de Doucier, Collondon et Chambly. A 13 km de Clairvaux et 25 de Lons le Saunier. Altitude : 329 m.

Le territoire est limité au nord par Châtillon sur Courtine, Villars sur l'Ain, Fontenu et Songeson ; au sud par Charcier et Denezières ; à l'est par Menetru et Songeson et à l'ouest par Châtillon. Collondon, Le Martinet, Le Moulin et Chambly font partie de la commune.

Le territoire est traversé par les chemins de grande communication n° 27, de Salins à Dortans, et n°39 de Lons-le-Saunier à St. Laurent ; par 5 chemins vicinaux ; par la rivière d'Ain, les ruisseaux de l'Hérissou et de Dudon ; par les biefs de Martin, Vinon, Collondon et de Chenetin.

Chambly a été réuni à Doucier le 10.06.1815 et Collondon le 30.10.1815.

Population de Doucier en 1790 : 404 habitants ; de Chambly : 43 et de Collondon 95 soit un total de 542 ; population réunie en 1846, 534, dont 262 hommes et 272 femmes ; 42 habitants au Km² ; 135 maisons dont 96 à Doucier, 19 à Chambly et 20 à Collondon ; 135 ménages.

Les plus anciens registres de l'état civil remontent à 1743.

Les jeunes gens émigrent pour être domestiques et ouvriers.

Cadastre exécute en 1832 : surface du territoire 1251h 76a, divisés en 2857 parcelles que possèdent 215 propriétaires, dont 55 forains ; Surfaces imposables : 1157h à savoir : 472h en terre labourable, 322h en pâtures, 200h en prés et 154h en bois d'un revenu cadastral de 13527 fr.

Le sol d'une fertilité moyenne, produit du blé, de l'orge, de l'avoine, du maïs, des pommes de terre, peu de lin et de navette, des carottes fourragères, du foin et des fourrages artificiels. On élève dans la commune des bêtes à cornes et des cochons, 25 ruches d'abeilles.

L'agriculture y fait des progrès. Le revenu réel des propriétés est de 5 pour 100.

On trouve sur le territoire des sablières, des carrières de pierre à bâtir et de taille bleue et blanche de bonne qualité.

Il y a 4 foires qui se tiennent les 16 avril, 16 juin, 16 juillet et 16 septembre. On y vend du bétail, de la quincaillerie de la mercerie et des tissus.

Commerce industrie : les patentables sont : 2 cordonniers, 2 sabotiers, 1 charron, 1 maréchal-ferrant, 1 menuisier, 3 auberges, 1 forgeron et 1 ferronnier ambulant.

Il y a un moulin à quatre tournants avec une scierie mécanique à une lame, un battoir à blé et un battoir à chanvre, un martinet où l'on fabrique de la taillanderie et de la ferronnerie avec un battoir à blé. Ce martinet a succédé à une fabrique de faux qui elle même remplaçait une forge et un haut-fourneau. Les faux de Doucier jouissaient d'une telle réputation, que l'empereur Napoléon 1^{er} accorda une médaille d'honneur au sieur GIRARD directeur de l'établissement.



Biens communaux : une église, un cimetière à l'entour, un presbytère, une maison commune construite en 1841, contenant la mairie, le logement de l'instituteur et la salle d'étude fréquentée en hiver par 38 élèves. Le logement de l'institutrice et la salle d'étude des filles, fréquentée par 36 élèves ; 2 fontaines avec lavoirs, et 251h46a de pâtures, prés, terres et lac d'un revenu cadastral de 821fr. La section de Chambly a 127 h 48 a de bois, prés et pâtures et celle de Collondon, 80 h 30 a de biens de même nature.

Bois communaux : Doucier, 126 h 30 a ; coupe annuelle, 3 h 78 a ; Chambly, 51 h coupe annuelle, 1 h 53 a ; Collondon, 21 h 89 a sur le territoire et d'autres bois dans l'arrondissement de Saint Claude.

Budget : recettes ordinaires, 3431 F ; dépenses ordinaires, 3364 F.

Bureau de bienfaisance : Il a été fondé par Anatoile CUZIN, ancien curé de Doucier et possède un revenu ordinaire de 36 F.

NOTICE HISTORIQUE

Le vallon de Chambly est sans contredit l'un des sites les plus pittoresques de la combe d'Ain. Le torrent de l'Hérisson le traverse dans toute sa longueur, en faisant des chutes successives et toujours croissantes. Le saut Girard, à l'extrémité orientale du val, commence la série de ces cascades, et toutes d'une hauteur de 50 pieds. Le saut de la Montagne, qui vient après, forme une seconde cascade de 120 pieds au moins ; le 3^e, appelé le Saut des Vaux de Chambly a 180 pieds de hauteur ; Après un cours aussi impétueux, le ruisseau reprend une allure plus calme ; ses eaux viennent se reposer dans un lac dit le Lac-Dessus d'un km de longueur et de 400m de largeur, descendant ensuite dans un second lac moins important, éloigné d'un km et s'en échappe enfin pour aller se perdre dans la rivière d'Ain. L'aspect des deux lacs au bas de pentes boisées que couronnent deux longs bancs de rochers taillés en corniches est d'un effet grandiose. Doucier est situé à l'extrémité occidentale de ce vallon, au pied de la chaîne de montagnes qui longent la rive gauche de l'Ain. Les maisons sont groupées, construites en pierres et couvertes en tuiles, laves ou bordeaux. Une voie romaine partant du Pont du Navoy se dirigeant sur Clairvaux, en passant par Doucier, dans la contrée dite à la Pérouse, à la Vie ou grand chemin de Clairvaux. De nombreuses sépultures bordent les deux cotés de cette route et se rattachent à la grande bataille livrée dans la combe d'Ain par les Gallo-Romains, contre les peuplades du Nord. Les premiers colons du vallon de Chambly furent probablement attirés par les religieux d'Ilay, au VI^e siècle. Le plus ancien titre qui mentionne Doucier est cependant un acte de 1176, par lequel le prieur de Gigny céda à l'abbaye de Balerne tout ce que le prieuré d'Ilay possédait en terres, prés, étangs et bois depuis la roche de Dulcia. Dès ce moment les titres se multiplient. On aperçoit les seigneurs de Mirebel, de Monnet, de Clairvaux, se disputant les lambeaux du territoire de Doucier et en disposant tour à tour en faveur de l'abbaye de Balerne. En 1203, Ponce de Cuisel, après fait d'injustes querelles à ce monastère fut touché de repentir et lui céda tous ses droits sur Ardun (Ardon), Songisum (Songeson) vallon de Chambluc (Le val de Chambly) et villam de Doucey (Doucier)

En 1261, Eudes, sire de Beauregard, entra en l'hommage de Hugues de Chalon et d'Alix son épouse, souverains du Comté de Bourgogne, et promit de les défendre contre toutes gens, sauf contre le comte de Vienne, dont il tenait des biens en fief à Chamblay (Chambly) et à Doulçon (Doucier). En 1268, Guillaume, sire de Monnet, se fit l'homme-lige de Perrin de Chalon, dit le Bouvier, et promit de le recevoir dans son château de Monnet, à grande force et à petite force, et de le défendre contre toutes gens, sauf contre Hugues, comte de Vienne, dont il tenait cent livrées de terre qu'il lui avait assignées sur les biens qu'il possédait en franc-alleu, à Doucey, au val de Chambly, à Fusigon (Songeson) et à Villers

(Villars-sur-Ain). Au mois d'avril 1285, l'abbé de Balerne associa Jean de Chalon-Arlay dans les domaines de son monastère, et Châtelneuf devint le chef lieu d'une seigneurie dont dépendit Doucier. Au mois de juin 1305, Jean de Chalon, comte d'Auxerre et sire de Rochefort, abandonna à l'abbaye de Balerne tous les droits qu'il pouvait avoir sur la ville de Doucier et ses dépendances, consistant en justice, seigneurie, hommes, maisons, terres et pâturages. En 1313, Jean de Chalon, sire d'Arlay, donna au même monastère sa part dans les dîmes de ce village, à cause des grandes courtoisies, agréables services et bienfaits qu'il avait reçus de l'abbé. Par reconnaissance, ce dernier lui fit cadeau de trente quartauts de froment et d'une belle coupe en argent, à pied et avec couvercle, que le seigneur d'Arlay envoya immédiatement au comte de Savoie son cousin.



Seigneurie : Doucier dépendait en toute justice de la seigneurie de Châtelneuf, et était soumise aux mêmes droits seigneuriaux que ce dernier lieu.

Prévôté : l'office de prévôt était tenu héréditairement par une famille qui portait le nom de ce village. Aymon de Doucier assistait, en 1204, à l'acte par lequel Aymon, prieur de Gigny, ascensait au prieur de Bonlieu les dîmes d'Ilay et d'autres localités.

Fiefs divers : les sires de Monnet se qualifiaient de seigneurs de Doucier, mais c'était à tort, car ils n'y possédaient qu'un franc-alleu. La famille de Molpré y avait aussi un fief qui passa d'abord dans la maison de Genève ou de Genevois, et ensuite à MM. De Belot de Nozeroy, seigneurs de Villette et Pétremand. L'abbaye de Balerne en fit l'acquisition en 1699 et 1700.

NOTICE HISTORIQUE sur Chambly

Le territoire de Chambly était divisé en cinq grands meix, appelés le meix de Baume, le meix de Balerne, le meix de Vertamboz, le chazal de l'Esquville et le pré de la Reculée ; par suite de diverses donations, l'abbaye de Balerne devint propriétaire de tous ces domaines, qui furent incorporés plus tard dans la seigneurie de Châtelneuf. Par un acte daté du jeudi veille de la Magdeleine 1350, Jean de Chalon, sire d'Arlay et Guy de Poligny, abbé de Balerne, déclarèrent que leurs prédécesseurs avaient abergé le territoire de Chambly à plusieurs particuliers (1314), sous de certaines conditions dressées à l'avance, et notamment à la charge d'un cens de 30 sols pour le meix de Baume, de 35 sols pour le meix de Vertamboz, de 12 deniers pour le meix de l'Esquville, autant pour le pré de la Reculée, et enfin de 1^{er} livres de cire pour le meix de Balerne ; que, dans le but d'améliorer le sort des censitaires, il les tenait quittes de toutes prises, quises, tailles, aides et charrois, à condition qu'ils pêcheraient dans les deux lacs de Chambly chaque fois qu'ils en seraient requis, et qu'ils porteraient le poisson à Balerne, à Salins, à Nozeroy et à Lons le saunier. Moyennant une somme de 30 florins, les seigneurs consentirent à confirmer les habitants dans le droit de pêcher à tous engins dans les lacs et rivières, et dans l'usage des bois et des parcours, tels que ces droits résultaient, du reste, de l'abergement primitif.

Les lacs de Chambly sont très poissonneux. Les princes de Chalon avaient fait couper le Lac-Dessus par un mur qui existe encore, et avaient fait construire à côté une maison de chasse et de pêche. L'emplacement de ce pavillon s'appelle encore la chambre du prince. Ces lacs appartiennent aujourd'hui au prince d'Aremberg.

NOTICE HISTORIQUE sur Collondon

Collondon, Colundun, est situé sur la rive gauche de l'Ain, au pied des montagnes, et dépendait, en toute justice, de la seigneurie de Châtillon sur Courtine ; son nom figure dans un traité intervenu en 1204, entre le prieur de Gigny et celui de Bonlieu.

Prévôté : la prévôté de Collondon était possédée par une famille noble qui portait le nom du village. JACQUOT de Collondon accompagnait Louis et Hugues de Chalon, lorsque ces deux jeunes princes furent pris par les routiers, en 1362. Il fut fait lui-même prisonnier. On ne consentit à le relâcher que pour lui permettre d'aller à Salins, chercher le complément de la rançon exigée des seigneurs de Chalon. Il fit

le voyage en courant, sans prendre même le temps de mettre ses bottines et son pourpoint. Ce fief passa à la famille d'Autrisset, et ensuite à M. PERCHET, de Lons le saunier, qui le transmet à M. de VANNOZ, dernier possesseur féodal.



Château : le château de Collondon est entouré d'une cour et d'un jardin clos de murs. La porte d'entrée est flanquée de deux tours quadrangulaires. La façade principale est irrégulière et n'offre rien de remarquable. Les solives des planchers sont disposées avec beaucoup d'art. La cheminée de la cuisine est d'une vaste dimension et décorée de moulures. L'une des salles servait de chapelle. Dans le jardin est une autre chapelle, avec entrée sur la rue pour les habitants. Elle est à une seule nef voûtée en berceau, et renferme les tombes de Claude PERCHET, seigneur d'Autrisset, mort en 1717, et de François PERCHET d'Autrisset, religieux cordelier de l'observance de Saint-François, commissaire pour l'élection d'un général de son ordre, à Valladolid, et gardien dans différents couvents de Franche-Comté, mort en 1710. Le château et la chapelle datent de 1653. Ils appartiennent actuellement à Arsène LAGRANGE.

Paroisse : Doucier, Collondon et Chambly dépendaient de la paroisse de Saint-Sorlin, dont le patronage appartenait à l'infirmier de Saint-Claude. Il n'y avait qu'une chapelle à Doucier, dédiée à Saint-Nicolas, qui avait été fondée au XV siècle. Une confrérie du Saint -Esprit y faisait déjà ses exercices en 1419.

Église : l'église de Doucier est située au sommet d'une éminence et domine la pittoresque vallée de l'Ain. Elle est dédiée à Saint-Joseph et à la sainte Vierge, dont on célèbre la fête le 15 août. Elle se compose d'un clocher couronné par un dôme, d'une nef, de deux chapelles formant transept et croix latine, d'un chœur, d'un sanctuaire, d'une petite chapelle à gauche du sanctuaire et d'une sacristie. La voûte est en berceau. La fenêtre de sanctuaire est du style ogival ; les autres sont à plein-cintre.

Canton : en 1790, Doucier avait été érigé en chef lieu d'un canton composé de Doucier, Châtillon, Chambly, Chevrotaine, Collondon, Fontenu, la Fromagerie, le Frasnois, Narlay, les Vaux de Chambly, le Villard, Marigny, Menetru-en-Joux, Mirebel, Saffloz et Songeson. Ce canton a été supprimé en 1802.

Biographie : ce village est la patrie de Guy de Doucier, qui a traduit en prose, en 1349, le Traité de la Consolation de Boèce ; de M. Jean Maximien ROUX (1809), professeur de belles-lettres à Paris ; de trois ecclésiastiques du nom de ROUX, curés à Charchilla, à Condes et à Genod, et d'Etienne Ferdinand ABRY, capitaine d'infanterie décoré, en activité de service.